

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 6

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Votants: 8

Représentés: Maxime DE AMORIN par Gérard CHÂTEL, Maria DECAUCHY par Achille HOURDÉ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie LE COHU

Objet: VOTE DU BUDGET 2023 - DE_2023_016

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget de l'exercice 2023 présenté par M le Maire, soumis au vote par chapitre avec présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget primitif 2023 équilibré comme suit :

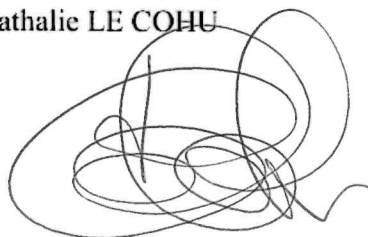
SECTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

équilibré à **340 063.22 €**
équilibré à **873 421.89 €**

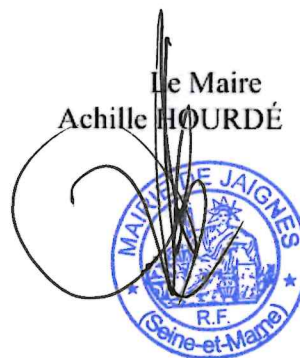
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance
Nathalie LE COHU



Le Maire
Achille HOURDÉ



SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
077-217702356-20230412-DE_2023_016-DE